

Initiatives ministérielles

demande comment un projet de loi dix fois plus petit pourrait être jugé inacceptable à cause de son caractère polyvalent.

M. Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire à formuler. Évidemment, je suis déçu que les ministériels ne reconnaissent plus la valeur des arguments qu'ils ont eux-mêmes déjà mis de l'avant dans des affaires semblables.

Je vous demande de prendre en considération l'argument soulevé par deux députés du côté ministériel au sujet de la portée du projet de loi et de sa longueur. Je crois que c'est un argument tout à fait inacceptable. Nous savons tous que la portée d'un projet de loi n'a aucun rapport avec le nombre de pages qu'il contient. Un projet de loi extrêmement court pourrait être extrêmement important, et un projet de loi très épais, par exemple traitant de l'impôt sur le revenu, pourrait avoir une portée très limitée. Ce qui compte, ce n'est pas le nombre de pages d'un projet de loi, mais sa portée.

• (1020)

Je le répète, le projet de loi concerne de nombreux aspects de la politique gouvernementale, donc les mandats de plusieurs comités de la Chambre.

Je vous signale également, monsieur le Président, que si vous examinez attentivement les arguments avancés par les députés ministériels sur les liens entre ces différents sujets, vous constaterez que tout ce qu'ils ont fait ressortir, c'est que, en termes généraux, ces sujets étaient tous abordés dans le programme législatif du gouvernement. À mon avis, cela ne démontre pas que les différents éléments du projet de loi sont liés entre eux en quoi que ce soit.

Le vice-président: La présidence aimerait remercier les trois députés de leur intervention éclairée à ce sujet. La question de la cessation d'emploi, comme on l'appelle, a fait l'objet de maints recours en justice. Tous les juristes ici présents peuvent en témoigner. Nous avons tous plaidé des cas similaires devant les tribunaux, généralement au criminel. C'est une question très importante.

Les points qu'ont soulevés les députés et ceux qui sont connus de l'occupant de ce fauteuil seront tous soigneusement étudiés. Malheureusement, ce n'est pas en un instant que l'on peut rendre une décision de ce genre.

Par le passé, la Chambre a été saisie de nombreux projets de loi omnibus. Nous devons donc aller de l'avant avec ce projet de loi et nous rendrons une décision un peu plus tard, après avoir pris en considération tous les éléments présentés.

Pour le moment, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi et je donne la parole au président du Conseil du Trésor.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le projet de loi C-17 touche, entre autres, les fonctionnaires fédéraux. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons trouvé une fonction publique démoralisée. Nous avons donc aussitôt entrepris un processus de revalorisation et nous espérons qu'à la fin de notre mandat, la fonction publique aura

retrouvé le goût de servir les Canadiens avec toute la compétence qu'on lui connaît.

Le gel des salaires et des augmentations annoncé dans le budget est une mesure difficile mais nécessaire. Ce gel, qui permettra d'économiser un milliard de dollars d'ici l'exercice 1996-1997, ne fera pas le bonheur des fonctionnaires, je le reconnais. Mais franchement, nous le faisons pour préserver des emplois.

Dans son budget, ce gouvernement a également annoncé la mise en place d'un système d'examen de l'efficacité des programmes dans le but de réduire les dépenses publiques. Un tel examen est lié au gel des salaires du fait que, si nous pouvons parvenir à faire suffisamment d'économies pour ramener les dépenses des ministères au niveau visé, nous pourrions réduire la durée du gel en fonction des économies réalisées grâce à une plus grande efficacité.

Bien que nous comprenions parfaitement la froideur avec laquelle les chefs syndicaux ont accueilli le gel des salaires et des augmentations annoncé dans le budget, je tiens à replacer ces mesures dans leur contexte pour qu'il apparaisse que, dans les circonstances actuelles, nous avons été aussi justes que possible envers la fonction publique. Je ne doute pas que les fonctionnaires acceptent ce budget, surtout lorsqu'ils auront compris que nous demandons aussi aux autres Canadiens, à tous les Canadiens, de faire des sacrifices.

[Français]

La plupart des Canadiens et des Canadiennes ne soupçonnent pas tout ce que leur qualité de vie doit aux employés de la Fonction publique du Canada. Permettez-moi de vous donner trois exemples de l'apport des fonctionnaires au mieux-être des Canadiens.

[Traduction]

Depuis plus de 150 ans, les employés de la Commission géologique du Canada, pour ne citer qu'eux, dressent la carte des ressources minières de ce pays. Grâce au travail de ces fonctionnaires, cette année et dans les années à l'avenir, elles seront explorées à des fins commerciales et de nouvelles mines ouvriront leurs portes.

• (1025)

Comme nous le savons bien, et nous en sommes fiers, je l'ai d'ailleurs dit à plusieurs reprises, le service de police canadien est peut-être le plus respecté du monde. C'est même un symbole national. Dans tous les coins du pays, les Canadiens sont plus en sécurité grâce au travail des policiers de la Gendarmerie royale du Canada.

Les Canadiens qui voyagent par avion à l'intérieur de nos frontières, et tous les députés d'ailleurs, profitent du réseau de services que le gouvernement du Canada a mis au point et dont il a assuré le bon fonctionnement. C'est grâce à nos services publics si les pilotes peuvent compter sur les cartes de vol, sur la compétence des contrôleurs aériens et sur le système d'alerte météorologique.

Les organismes et les employés du gouvernement sont tellement diversifiés qu'il serait impossible de rendre justice à tous. Outre ceux dont je viens de parler, on peut mentionner aussi les